

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 23/31

Le SIX juillet de l'an deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : *Mmes Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, Corinne LACOSTE, Sandrine VANCOPPENOLLE*
MM ALMERO Jean-Jacques, Eric GEORGET, Hubert MARTY, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA

Procurations : *Mme Marie-Laure BOUCHERET à Mme Corinne LACOSTE, Mme Nathalie MONTADAT à Mme Véronique HAITCE, M. Domingo MUJICA à M. Hubert MARTY*

Absents : *Mme Mathilde PEYREGA, M. Pierre ROGNANT*

Date de convocation : 29 juin 2023

Secrétaire de séance : *Madame Corinne LACOSTE*

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Foyer rural

Après étude du dossier de demande de subvention du foyer rural de Goyrans, Madame le Maire propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € à cette association.

Après délibération, le Conseil municipal, à la majorité :

- approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € pour l'année 2023 attribuée à l'association du Foyer rural.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme en mairie, le 6 juillet 2023.

Fait à Goyrans, le 6 juillet 2023

Véronique HAITCE



Maire de Goyrans